

pas une forme écrite unique. En feuilletant rapidement les matrices des cadastres anciens (1810–1840), il est facile de trouver plusieurs graphies pour un même nom. Exemples :

«Laserre», «La Serre» — «Laborde», «La Borde» : mêmes lettres mais coupures différentes.

«La Récégaire», «La Rességaire», «Larrességaire» : même prononciation en définitive, mais graphies diverses.

«Hount frède», «Hont frède» : écritures telles que la prononciation change notablement d'un nom à l'autre.

Comment résoudre le problème qui consiste à choisir parmi ces formes, toutes en usage simultanément, celles qui sont les plus satisfaisantes ?

On ne peut faire un tel choix qu'en connaissant les dialectes locaux au moins d'une manière approchée. En effet, lorsqu'on sait qu'une «serre» est dans certaines régions une colline allongée, que «rességaire» veut dire scieur de long, que «hont» veut dire en gascon : fontaine, au même titre d'ailleurs que «hount», forme ayant subi un début d'adaptation au français, on peut choisir la forme du toponyme à adopter pour la carte.

Ces faits obligent à disposer de tous les glossaires ou études linguistiques locales qu'il est possible de trouver.

A partir de 1950, la Commission de toponymie de l'IGN a commencé à constituer un fichier des termes locaux attestés en toponymie ou susceptibles d'y être rencontrés.

En 1961, ce fichier comptait environ 25 000 termes, et il en a été extrait un document utilisable par les topographes sous la forme d'un glossaire de présentation commode. Ce travail de rédaction, achevé en 1963, rassemble 19 000 termes différents environ et est illustré de plusieurs cartes donnant, entre autres, les limites des anciennes provinces, celles des principaux dialectes ou patois.

Beaucoup de dialectes ou patois sont encore très vivants en France. Il est non moins vrai que la concentration urbaine, la radio et surtout la télévision, plus que l'école, font de plus en plus gagner du terrain au français classique, en notant cependant que les émissions régionales de l'Office de la radiodiffusion-télévision française (ORTF) consacrent parfois quelques minutes de leur programme à des productions en langue régionale. Les noms de lieu ne suivent cette évolution qu'avec un très grand retard, si bien que l'on peut trouver dans les régions conservatrices des noms à consonance française, d'autres adaptés de plus ou moins près au français, d'autres enfin absolument dialectaux, ceci étant en liaison étroite avec leur notoriété plus ou moins grande.

Les dialectes ont derrière eux, au même titre que le français, tout un passé de tradition écrite qui ne concorde

pas toujours avec celle de la langue nationale. Là où on écrit «-ill», le gascon emploiera «-lh», le corse «gli», le catalan «-ll»; «ch» représente en français «š» le plus souvent, en corse il se prononce «k» et si, comme en Bretagne, nous introduisons une apostrophe entre «c» et «h», il faudra prononcer «x». Exemples :

En Béarn :	Labaiç, Labat se prononce «labatš»
	Coig se prononce «kòtš»
	Casteig se prononce «kastètš»
	Napaïtx se prononce «napatš»
En Cerdagne :	Puig se prononce «putš»

On ne peut pas écrire ces noms suivant leur prononciation, car trop de traditions s'y opposent; et pourtant le lecteur non averti est dans l'incapacité d'articuler correctement ces noms. Il lui faut apprendre que le «ae» de «straet» flamand représente «ā», que le «oe» de «broeck» ou de «koek» représente «u», ou bien encore que «z» en Pays basque se prononce «s».

Pour l'éclairer, une légende phonétique est possible en marge des cartes. Mais les noms énumérés ci-dessus sont assez rares et le lecteur risque d'étendre indûment à d'autres termes les indications données. Ainsi, les Basques traduisent certaines aspirations suivant les lettres «d» et «p» au moyen de la lettre «h»; il en résulte à coup sûr la prononciation «f» pour «ph» et peut-être «-ill» pour le lecteur connaissant le «lh» gascon, domaine linguistique voisin du basque mais très différent.

Dans un cas comme dans l'autre, il est difficile d'éviter que, l'écriture agissant inévitablement sur la prononciation, il n'en résulte la ruine phonétique de bien des noms que les spécialistes regrettent amèrement.

Il semble qu'une excellente solution soit l'établissement du répertoire des noms de la carte sur lequel il est facile de donner la prononciation exacte des toponymes les plus difficiles au moyen d'une notation phonétique appropriée.

Quelle que soit la solution adoptée pour renseigner le lecteur de la carte, il est du plus haut intérêt pour l'étude préalable des toponymes d'en connaître la prononciation exacte du cru. C'est en dernière analyse le seul moyen de faire un choix entre plusieurs écritures en usage simultanément sur le terrain. Cette prononciation doit être enregistrée d'une manière uniforme et complète par l'emploi d'une notation phonétique aussi précise que possible.

La normalisation nationale ne peut pratiquement se faire qu'à l'échelon régional c'est-à-dire, plus exactement, par aire linguistique (ou dialectale) définie; c'est un fait que l'on peut difficilement éluder.

NORMALISATION NATIONALE ET RÉPERTOIRES GÉOGRAPHIQUES

Document présenté par la France¹

Les cartographes modernes ont de plus en plus le souci de donner non seulement une description géométrique du sol aussi précise que possible, mais encore les dénominations exactes des lieux habités ou non, car la rapidité croissante des communications et de l'échange des informations, la fréquence et l'ampleur des déplacements accélèrent la connaissance par un plus grand nombre de personnes d'une quantité accrue de lieux qu'il est donc nécessaire de désigner sans ambiguïté.

¹ Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF.53/L.60.

Ce souci n'est cependant pas l'apanage des quelques dernières décennies. Au XVIII^e siècle, Cassini a déjà montré en France la voie à suivre en ce domaine en faisant établir pour chaque feuille de sa carte des listes de noms, en général par paroisse, qui furent contrôlées par les administrateurs ou notabilités du lieu. La comparaison des toponymes enregistrés sur les états avec ceux gravés sur la carte font apparaître des discordances assez fréquentes qui ne sont pas toujours imputables à des erreurs de gravure. Souvent le nom de la minute de la carte est noté sous une forme plus dialectale, en pays de langue d'oc par exemple, que celui de

La liste par paroisse, le premier nom ayant été vraisemblablement recueilli sur le terrain même, le deuxième ayant été donné par le seigneur ou le curé qui s'exprimait en français.

Pour l'établissement de la carte au 1/80 000 dite de l'état-major, on s'est entouré des mêmes précautions. Toutefois, pour les noms de lieux, la base de cette carte est constituée par les plans cadastraux et la plupart des toponymes ont été copiés sur les tableaux d'assemblage des atlas de chaque commune.

La rédaction de la nouvelle carte de France, type 1922, a tenu compte des critiques faites à propos de la précédente et on a cherché à obtenir une meilleure toponymie en perfectionnant les méthodes d'enquête qui permettent, dans la grande majorité des cas, de bien authentifier un toponyme quelconque avant de l'admettre à figurer sur la carte.

Nous ne nous étendrons pas plus sur les procédés employés pour les enquêtes. Par contre, nous voudrions attirer l'attention sur un autre problème qui est le suivant : l'utilisateur de la carte possède un document qui lui permet, en parcourant le pays situé dans les limites de la feuille qu'il a en main, de savoir comment se nomment tel ou tel hameau, ruisseau, sommet, etc., d'une manière très facile et rapide. Mais le problème inverse peut se poser à lui : connaissant le nom d'un de ces objets géographiques, comment le trouver sur la carte, sans autre renseignement plus précis ? Suivant la notoriété et les dimensions de l'objet, il éprouvera des difficultés plus ou moins grandes, étant supposé qu'il ignore les coordonnées géographiques précises du lieu.

Ce problème a reçu des solutions diverses et partielles. Les répertoires ou index des atlas donnent au lecteur la possibilité de retrouver facilement les objets cartographiés et nommés au moyen de l'indication du numéro de la carte intéressée et d'une combinaison de lettre et de chiffre donnant la position de l'objet grâce aux méridiens et parallèles géographiques. C'est un des procédés les plus courants. Quittant le domaine purement cartographique, nous trouvons les dictionnaires des communes de France édités par des organismes privés ou officiels. Ces dictionnaires donnent, entre autres renseignements, pour les mieux faits, un repérage sommaire par rapport à une agglomération importante (direction et distance) présumée mieux connue que celle que l'on cherche à situer.

Il y a pourtant fort longtemps que l'utilité de répertoires de noms de lieux plus complets que les documents cités plus haut a été reconnue. Dès 1859, une circulaire ministérielle du gouvernement impérial donnait les directives que devaient suivre les rédacteurs des dictionnaires topographiques départementaux dont la publication était décidée. Ces ouvrages (un par département) donnent la liste alphabétique de tous les lieux habités d'un département avec parfois ceux de quelques lieux-dits ou objets géographiques plus remarquables que les autres. Les emplacements des lieux nommés sont sommairement indiqués : nom de la commune sur le territoire de laquelle ils se trouvent. Ils sont cependant très précieux pour le chercheur, linguiste ou historien, car les auteurs ont relevé avec soin tous les noms divers que les lieux retenus ont pu recevoir dans les siècles antérieurs et cela aussi loin dans le temps qu'il a été possible. Ces dictionnaires sont actuellement au nombre de 34, auxquels on peut en ajouter trois, rédigés dans le même esprit, mais n'appartenant pas à la collection officielle.

Beaucoup plus près de notre époque, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), dont les recherches s'exercent dans tous les domaines de la vie du pays, s'est attaqué à cette question. Il a fait paraître depuis 1951 une série de répertoires départementaux intitulés

«Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits». Ces nomenclatures ne contiennent que les lieux habités, donc pas de noms de rivières, de montagnes ou de lieux-dits ordinaires. Elles se divisent en général en deux parties : liste alphabétique de tous les lieux habités avec indication en regard de la commune ou de l'unité administrative supérieure dont ils dépendent ; liste donnant pour chaque commune les lieux habités de son ressort.

Bien que d'une facture assez uniforme, ces répertoires ne donnent pas toujours la localisation exacte des lieux nommés. Ces derniers renseignements sont du type : direction par rapport au chef-lieu de la commune et distance.

A l'Institut géographique national de France (IGN), par suite des améliorations apportées à la préparation de la composition typographique des noms figurant sur ses cartes, on est à même de fournir une solution nouvelle au problème des répertoires des noms de lieux.

Antérieurement, le cartographe établissait à la main, pour chaque feuille de la carte en cours de rédaction, des listes de noms à partir des états justificatifs des noms, cahiers où les opérateurs topographes ont enregistré les toponymes retenus pour la carte après enquête sur le terrain même. Les noms de la carte étant imprimés dans des types de lettres différents, il faut plusieurs listes qui sont confiées au typographe en vue de la composition qui se fait actuellement sur machine Fotosetter. Les copies à la main successives nécessaires pour établir les listes de noms de la carte au 1/20 000, au 1/50 000 et aux échelles plus petites sont fatalement sources d'erreurs. L'emploi des machines à cartes perforées pour réaliser ces opérations permet un travail plus rationnel, rapide et moins sujet à erreur. Les documents de base restent l'état justificatif des noms et le calque des noms où le topographe a noté les toponymes à l'emplacement exact qu'ils doivent occuper sur la carte. A partir de ces documents, un atelier spécialisé établit une carte perforée par toponyme sur laquelle on enregistre par le moyen de trous correspondant à des chiffres de 0 à 9 placés sur 80 colonnes les indications suivantes :

La référence de la feuille au 1/50 000 et de la coupure double au 1/20 000 ;

La localisation administrative du détail nommé : département, arrondissement, canton, commune ;

La localisation géographique par coordonnées kilométriques Lambert (six chiffres) ;

Le nom lui-même et l'indication des accents éventuellement ;

La définition sommaire de l'objet nommé au moyen d'un «code détail» (deux chiffres) ;

Le type d'écriture à employer ;

Une indication précisant le maintien ou la suppression du nom pour la carte dérivée au 1/50 000 ;

Pour les communes, le nombre d'habitants exprimé en centaines.

On constitue ainsi une fois pour toutes un fichier d'où il est possible de tirer par des tris adéquats des listes très diverses : listes par type d'écriture, liste des noms de rivière, etc. Ces tris se font mécaniquement et sont très rapides, et le paquet de cartes perforées une fois triées est placé dans une tabulatrice qui imprime les renseignements de ces cartes à la cadence de deux lignes à la seconde environ.

Le tri alphabétique nous intéresse particulièrement, car il est à la base de la rédaction d'un répertoire. Il n'a pas été

sans soulever certains problèmes, en premier lieu celui des rejets. On ne peut classer les noms d'une carte tels qu'ils se présentent, notamment à cause des articles ou bien de certains termes, noms communs, que l'on a l'habitude de placer après le nom propre dans les répertoires. Ainsi, la carte perforée porte «Agarus (Serre des)» au lieu de «Serre des Agarus», et elle sera classée à A. Il est donc nécessaire de formuler des règles précises afin que l'atelier de perforation n'ait pas d'hésitations et qu'il y ait uniformité dans la présentation des toponymes.

Le deuxième problème est celui du classement alphabétique par la machine. Si l'on veut un classement mécanique rigoureux, l'opération est très longue et donc coûteuse. On s'est donc limité à un classement sur les six premières lettres, il en résulte que l'on peut trouver «Aigue vieille» avant «Aigue blanche», le blanc entre les deux mots étant considéré comme avant A et occupant le sixième rang. Finalement, le plus simple est de faire un premier tri et une première tabulation correspondante afin d'en voir les erreurs et de déterminer les retouches à faire. Ces retouches qui consistent à placer les cartes perforées au bon endroit sont alors faites à la main en peu de temps. Après cette opération, on procède à la tabulation définitive.

L'examen critique des tabulations définitives fait apparaître des éléments intéressants: classement alphabétique, indication de la feuille et de la coupure double où figure le nom, désignation générale du détail nommé, coordonnées Lambert, localisation administrative.

Il y a aussi des inconvénients: les noms sont imprimés en majuscules non accentuées et sans ponctuation, d'où nécessité de reprendre ces listes à la main pour faire figurer ces indications données par un code spécial à droite du nom;

Toutes les autres indications sont chiffrées, ce qui est

normal pour le numéro de la feuille et les coordonnées. Pour le reste, il faut avoir recours à une clef, ce qui est rebutant pour le lecteur pressé. Ainsi, la suite des indications chiffrées suivantes veut dire:

- 87 = colline, mamelon
- 30 = département du Gard
- 1 = arrondissement d'Alès
- 38 = canton de Vézénobres
- 188 = commune de Ners

Ces quatre derniers nombres sont ceux qui figurent dans le «Code géographique» de l'INSEE.

De telles listes sont intéressantes car elles donnent des renseignements sur des noms qui jusqu'à maintenant ne figuraient que dans les cadastres. En effet, l'IGN porte sur ses cartes au 1/25 000 environ trois noms au kilomètre carré, densité compatible avec l'échelle.

Toutefois, si nous nous plaçons sur le plan purement toponymique, ces listes restent très insuffisantes. Il serait souhaitable qu'elles apportent des renseignements supplémentaires: les formes diverses qui ont pu être recueillies lors de l'enquête sur le terrain et qui ne peuvent évidemment pas figurer sur la carte, et la prononciation en caractères phonétiques (alphabet phonétique dérivé de celui de l'atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont) placée entre parenthèses. En tête du répertoire devrait figurer dans un petit glossaire le sens dialectal d'un certain nombre de mots employés dans la toponymie de la feuille correspondante. Prononciation et glossaire, qui sont demandés par les toponymistes, sont mieux à leur place dans le répertoire que sur la carte où il est difficile de les introduire. La mise en œuvre de ces améliorations se heurte pour le moment à des difficultés d'ordre financier, mais les études préparatoires se poursuivent.

NOMENCLATURES NATIONALES

Document présenté par la Nouvelle-Zélande¹

I

En Nouvelle-Zélande, l'organisme chargé des questions relatives aux noms géographiques est le Conseil géographique (New Zealand Geographic Board) institué par la loi de 1946 émanant du Ministre des questions agraires.

En 1956, le gouvernement a chargé le Conseil de la toponymie du territoire antarctique.

L'adresse de cet organisme est la suivante:

The Secretary,
New Zealand Geographic Board,
c/o Department of Lands and Surveys,
P.O. Box 8003,
Wellington, New Zealand.

Les membres sont: le Géomètre principal (président); deux personnes nommées pour représenter les Maoris; une personne désignée par la Société de géographie de la Nouvelle-Zélande (New Zealand Geographical Society); une personne désignée par la Fédération des clubs d'alpinisme de la Nouvelle-Zélande; deux personnes nommées sur la recommandation du Ministre des questions agraires.

A l'exception du Géomètre principal, ils sont nommés par le Gouverneur général.

¹ Le texte original de ce document, établi par R. P. Gough, géomètre principal du New Zealand Geographic Board, a paru sous la cote E/CONF.53/L.7.

II

En vertu de la loi de 1946, les pouvoirs et fonctions du Conseil sont les suivantes:

Adopter des règles concernant l'orthographe et la nomenclature des noms géographiques de la Nouvelle-Zélande;

Examiner les cas d'orthographe contestable de noms de lieu néo-zélandais et décider de l'orthographe à adopter sur les cartes officielles;

Déterminer, après enquête, l'antériorité de découverte de tout détail géographique;

Recueillir les noms de lieu maoris en vue de les faire figurer sur les cartes officielles;

Décider quels noms de lieu étrangers figurant sur des cartes officielles doivent être remplacés par des noms maoris ou britanniques;

Sous réserve des dispositions de la loi, statuer après étude sur toute proposition tendant à modifier un nom de localité;

Faire des recherches et formuler des recommandations sur toute question soumise par le Ministre.

Le Conseil peut donner un nom à tout lieu néo-zélandais ou modifier certains noms de localité.